

# SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

## SEANCE ORDINAIRE

Ordre du jour :

Points rajoutés à l'ordre du jour ; -SUBVENTION MFR SALIGNY SUR ROUDON- DCM à prévoir

- REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - DCM à prévoir
- PRIME INFLATION- DCM à prévoir
- DECISION MODIFICATIVE ASSAINISSEMENT- DCM à prévoir
- FONDS DE CONCOURS – DCM à prévoir
- CONVENTION MAINTENANCE ANNUELLE EXTINCTEURS – DCM à prévoir
- WIFALLIER
- CONCERTATION RECONQUETE CENTRE BOURG

Le 07.12.2023  
Le Maire, LAFAYE Christian

## PROCES-VERBAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT LEON –

#### SEANCE ORDINAIRE DU 05 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le cinq décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

**Etaient présents :** LAFAYE Christian, FRADIN Claudine, DEVAUX Sylvain, JULLIEN François, DAVIAU Annie, VAUDELIN Adèle, FALCHETTO Nathalie, HUMBLOT Paula,

**Etaient absents :** GENOUD Thiéry, MINARD Pierrick

**Etaient excusé (s) :** REVARDEAU Bastien, VALENTE DE SOUSA Carole, PERRET Bastien, TALON Laurent, PROT Marie-Nöelle

**Procurations :** PERRET Bastien, Talon Laurent, PROT Marie-Nöelle

**A été nommé (e) secrétaire de séance :** FALCHETTO Nathalie

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 8

Absents : 7

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

#### Délibération n°50/2023

#### RIFSEEP

La commission du personnel s'est tenue le 13 novembre 2023 dans l'objectif de réévaluer l'attribution du RIFSEEP. Le conseil valide la réévaluation de la commission.

#### Délibération n°51/2023

## PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

- Prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics de la fonction publique territoriale.
- Etre employé par un employeur public mentionné au 30 juin 2023.
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

La commission personnel propose d'attribuer cette prime sur la paye de décembre aux agents éligibles, l'assemblée délibérante accepte la proposition.

### Délibération n°52/2023

## DECISION MODIFICATIVE ASSAINISSEMENT

Vu la délibération du 19.09.2023 pour l'admission des créances en non valeur :

Décision modificative comme suit :

-compte 6061 « Fourniture non stockable » : - 229€63

-compte 6541 « Créances admises en non valeur » : +229€63

### Délibération n°53/2023

## DECISION MODIFICATIVE COMMUNE

Pour l'achat de l'abri au Puy St Ambroise, nécessité d'une décision modificative :

-Opération 367 « Entretien bâtiments Communaux » compte 231 : - 2 304€00 TTC

-Opération 365 « Equipements techniques » compte 231 : +2 304€00 TTC

### Délibération n°54/2023

## DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Vu la délibération N°2021.03.29/58 du 15 avril 2021 pour laquelle le conseil communautaire a approuvé la reconduction du dispositif d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI et sa mise en œuvre sur une période triennale (2021-2022-2023) et le projet de règlement d'attribution,

Vu la délibération N°2021-03-29/59 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a décidé de l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement "Attribution Fonds de Concours" pour les années 2021 -2022-2023,

Considérant l'opération d'investissement " Bâtiments et équipements techniques", comprenant l'achat de matériels technique, la fourniture d'un siège pneumatique et la fourniture de tôle pour le bardage du foyer rural d'un montant total de 4 157.32€ HT,

Considérant l'opération « Réfection chemin de l'Haut » pour un montant de 16 077.10€ HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-sollicite M. Le\*\$ Président de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire pour le soutien et l'attribution du fond de concours pour les opérations d'investissements citées ci-dessus;

-demande l'attribution du fonds de concours d'un montant de 10 117.21€ HT;

-autorise Mr le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

### Délibération n°55/2023

## CONVENTION MAINTENANCE EXTINCTEUR

Monsieur le Maire indique que la commune possède 10 extincteurs ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2008 portant diverses dispositions relatives à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, qui précise que les extincteurs doivent faire l'objet d'une vérification annuelle ;

- Proposition du groupe SPARA Protection (Groupama) pour la maintenance annuelle des extincteurs.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée à l'unanimité :

-décide d'autoriser Mr le Maire à signer la convention de maintenance des extincteurs avec le Groupe Spara Protection

Net&You augmente ces tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour l'abonnement, augmentation de 13€Ht soit 25€HT/mois.

Proposition de résiliation et d'abonnement à un nouveau fournisseur, Auvergne Numérique Distribution, pour un coût de 156€HT/an soit 13€HT/mois. (Tarif actuel 12€/HT)

Le Conseil approuve à l'unanimité le devis d'Auvergne Numérique Distribution.

### CONCERTATION RECONQUÊTE CENTRE BOURG

Dans le cadre de l'opération «Reconquête Centre Bourg» et d'après la concertation qui a eu lieu en mairie avec les commerçants et présidents d'associations, la société Oxyria propose au Conseil Municipal un périmètre d'intervention.

Le Conseil décide d'agrandir le périmètre proposé.

### SUBVENTION MFR SALIGNY/SUR/ROUDON

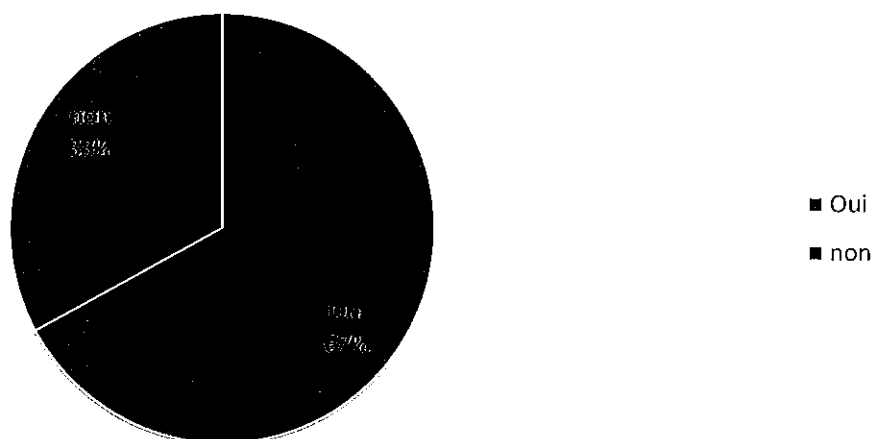
Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de Saligny sur Roudon pour un élève de Saint-Léon scolarisé dans leur établissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer la somme de 50€.

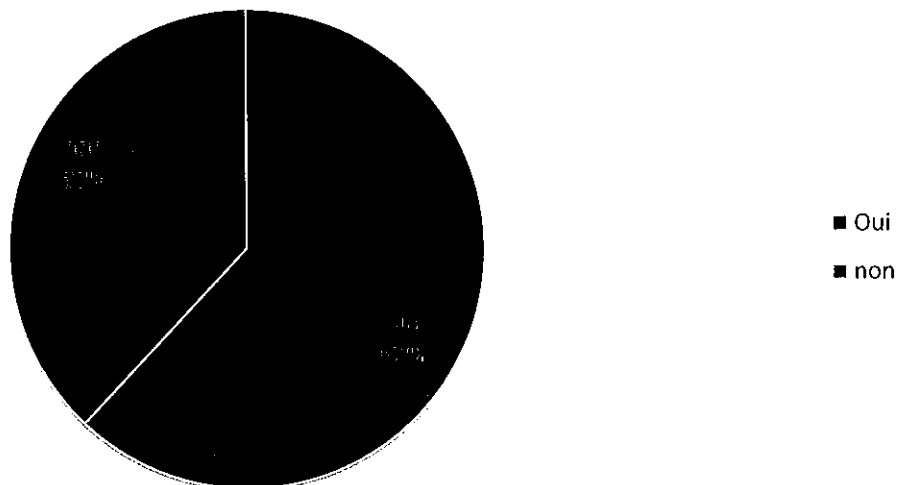
### QUESTIONS DIVERSES :

-Sondage Tennis INTRAMUROS (82 votants)

#### question n°1 Souhaitez vous la réfection du tennis?



## question n°2 Utiliseriez vous le terrain de tennis?



- Assurance agent complémentaire santé
- Travaux cabinet médical : devis par l'entreprise Vaudelin : 3 786.60€TTC + devis par l'entreprise Fontaine : 12 416.87€ TTC
- Téléthon
- Prévoir commission finances : 11 décembre à 14h30
- Station d'épuration
- Carrier Feige Renaud
- Subvention du Patrimoine 2 100€ pour la restauration des statues.
- Prévoir séance de travail PLUI : 9 janvier à 18h30
- Prévoir commission communication : 18 décembre à 18h00

**La prochaine réunion de conseil aura lieu le jeudi 25 janvier 2024 à 19h00.**